



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1004842A6

NUMERO DE DEPOT : 09100327

Classif. Internat. : E04B

Date de délivrance le : 09 Février 1993

---

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 10 Avril 1991 à 14H50 à l'Office de la Propriété Industrielle

## ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : BANETON Thierry  
rue Arthur Diderich 65, B-1060 BRUXELLES(BELGIQUE)

représenté(e)(s) par : de KEMMETER François, CABINET BEDE, Avenue Antoine Depage,  
13 - B 1050 BRUXELLES.

un brevet d'invention d'une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : PROCEDE D'ASSEMBLAGE D'UN ELEMENT DE PLATE-FORME.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 09 Février 1993  
PAR DELEGATION SPECIALE :

WUYTS L.  
Directeur.

## PROCEDE D'ASSEMBLAGE D'UN ELEMENT DE PLATE-FORME

La présente invention concerne un procédé d'assemblage d'un élément de plate-forme destiné à constituer avec d'autres éléments similaires n'importe quelle structure de plateau comportant éventuellement plusieurs niveaux.

5 Conformément à l'invention on dispose en triangle trois colonnes, on applique sur chacune d'entre elles à hauteur voulue en fonction du niveau prévu pour la plate-forme une console, on relie et on solidarise les colonnes deux à deux au moyen d'un profilé d'armature prenant appui sur les consoles et fixé à  
10 celles-ci et sur l'armature triangulaire ainsi formée, on pose un cadre de même forme et de même étendue comportant le plateau de l'élément de plate-forme. De préférence on dispose les trois colonnes en triangle rectangle isocèle. Plus particulièrement on met en oeuvre une console comportant une partie enveloppante  
15 qui épouse la forme extérieure du fût de la colonne de manière à pouvoir coulisser et être immobilisée le long de ce fut, la console comportant également un dispositif d'appui destiné à soutenir les profilés d'armature. Dans ce cas, le dispositif d'appui comporte avantageusement un ensemble de profilés en U  
20 assujettis à la partie enveloppante pour recevoir chacun une extrémité d'un profilé d'armature. Avantageusement ces profilés en U sont disposés au nombre de cinq à huit sur le pourtour de la partie enveloppante.

25 D'autres caractéristiques et particularités de l'invention apparaîtront à la lecture de la description donnée ci-après en référence aux figures de dessins dans lesquels :

La figure 1 est une vue de perspective avec découpe partielle de certaines parties montrant une structure enveloppante conforme à l'invention.

La figure 2 est, en plan avec coupe partielle, une autre vue de cette structure portante et

la figure 3 est une vue en plan du dessus d'un cadre-support de plateau conforme à l'invention.

5 Dans ces différentes figures, les mêmes notations désignent des éléments identiques ou similaires.

On dispose en triangle de préférence isocèle rectangle trois colonnes 1 comportant chacune essentiellement un fût 2 et une console 3 montable à hauteur voulue sur le fût en fonction du  
10 niveau prévu pour la plate-forme. On relie et on solidarise les colonnes deux à deux au moyen d'un profilé d'armature 4 prenant appui sur les consoles 3 et fixé à celles-ci. Sur l'armature triangulaire ainsi formée, on pose un cadre 5 de même forme et de même étendue comportant le plateau 6 de l'élément de plate-forme.

15 Plus particulièrement, la console 3 comporte une partie enveloppante 31, épousant la forme extérieure du fût, dans ce cas-ci cylindrique, de manière à pouvoir coulisser le long de celui-ci pour s'arrêter à hauteur voulue. La fixation de cette partie enveloppante 31 se fait au moyen de perforations  
20 (non représentées) ménagées à des hauteurs choisies le long du fût généralement par paires d'ouvertures diagonalement ou diamétralement opposées. La partie enveloppante 3 étant pourvue de perforations correspondantes (non représentées), l'arrêt et la fixation de cette partie à hauteur voulue sur le fût se fait par engagement  
25 et immobilisation d'une tige, d'un goujon, ou d'un boulon ou analogue dans lesdites perforations.

La console 3 comporte un dispositif d'appui 32 destiné à soutenir les profilés d'armature 4. Dans l'exemple  
30 illustré et préféré, le dispositif d'appui se compose d'un ensemble de profilés en U 32 soudés à la partie enveloppante 31, le tout en acier. Ils peuvent être disposés au nombre de cinq en demi-cercle ou au nombre de huit selon un cercle dont le centre coïncide chaque fois avec l'axe médian du fût. On peut bien entendu en prévoir un nombre plus grand ou plus petit en fonction de l'en-  
35 combrement des profilés d'armature 4. On veille à ce qu'un profilé 32 soit disposé en regard d'un profilé 32 de la colonne voisine.

On pose dans ces profilés 32 un profilé d'armature 4 et on l'immobilise dans cet exemple ici par une paire de boulons et écrous 33 coopérant avec des perforations correspondantes 34 des profilés 32 et 4. Le profilé d'armature a ici une section fermée et est en aluminium.

Le cadre 5 comporte un profilé de pourtour 51, des entretoises 52, un fond 53 et le plateau 6 déjà mentionné. Le profilé de pourtour 51 prend appui sur la moitié de l'épaisseur du profilé d'armature 4. Il est donc rogné en conséquence. Dans l'exemple représenté les éléments du cadre sont en bois et en particulier en sapin rouge du nord. Le fond 53 et le plateau 6 sont éventuellement garnis en atelier d'un revêtement externe approprié. Le cadre 5 peut aussi être muni d'accessoires 7 tels que balustres, cloisons, escaliers d'accès et autres, le cas échéant.

A proximité de chacune des colonnes, le cadre présente avantageusement une échancrure 54 permettant de voir la structure portante en profondeur.

La base de la colonne est munie d'un pied (non représenté) pourvu de moyens permettant d'en régler l'assiette.

A titre d'exemple non limitatif on peut donner les dimensions des parties constitutives :

1. Fût de colonne en tube métallique :

diamètre	150,0 mm
épaisseur	4,5 mm

dont la base repose sur un plat métallique carré de 260,0 mm de côté et 5,0 mm d'épaisseur.

Les perforations de la colonne ont 20 mm de diamètre.

2. Partie enveloppante :

diamètre intérieur	151,5 mm
--------------------	----------

Profilé en U :

hauteur	125 mm
assise	50 mm
épaisseur de tôle	4 mm

3. Profilé en aluminium :

longueur 2,29 m.

L'assemblage décrit ci-dessus constitue un module que l'on peut à son tour assembler à un ou plusieurs autres modules similaires ou différents pour former n'importe quelle structure de plateau comportant éventuellement plusieurs niveaux.

REVENDEICATIONS

1. Procédé d'assemblage d'un élément de plate-forme caractérisé en ce qu'on dispose en triangle trois colonnes (1), on applique sur chacune d'entre elles à hauteur voulue en fonction du niveau prévu pour la plate-forme une console (3), on relie et on solidarise les colonnes deux à deux au moyen d'un profilé d'armature (4) prenant appui sur les consoles (3) et fixé à celles-ci et sur l'armature triangulaire ainsi formée, on pose un cadre (5) de même forme et de même étendue comportant le plateau (6) de l'élément de plate-forme.
2. Procédé d'assemblage selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'on dispose les trois colonnes en triangle rectangle isocèle.
3. Procédé d'assemblage selon l'une quelconque des revendications 1 et 2 caractérisé en ce qu'on met en oeuvre une console (3) comportant une partie enveloppante qui épouse la forme extérieure du fût (2) de la colonne, de manière à pouvoir coulisser et être immobilisée le long de ce fût (2), la console (3) comportant également un dispositif d'appui (32) destiné à soutenir les profilés d'armature (4).
4. Procédé d'assemblage selon la revendication 3, caractérisé en ce que le dispositif d'appui mis en oeuvre comporte un ensemble de profilés en U (32) assujettis à la partie enveloppante (31) pour recevoir chacun une extrémité d'un profilé d'armature (4).
5. Procédé d'assemblage selon la revendication 4, caractérisé en ce que les profilés en U (32) du dispositif d'appui sont disposés au nombre de cinq à huit sur le pourtour de la partie enveloppante (31).
6. Procédé d'assemblage selon l'une ou l'autre des revendications 4 et 5, caractérisé en ce que les profilés en U sont disposés en demi-cercle ou en cercle entier.

7. Procédé selon l'une quelconque des revendications 4 à 6, caractérisé en ce que l'extrémité du profilé d'armature (4) reçue dans un profilé d'appui en U (32) y est assujettie.

5 8. Procédé selon l'une quelconque des revendications 4 à 7, caractérisé en ce que les profilés d'armature (4) ont une section rectangulaire fermée.

10 9. Structure de plate-forme réalisée par un procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes.

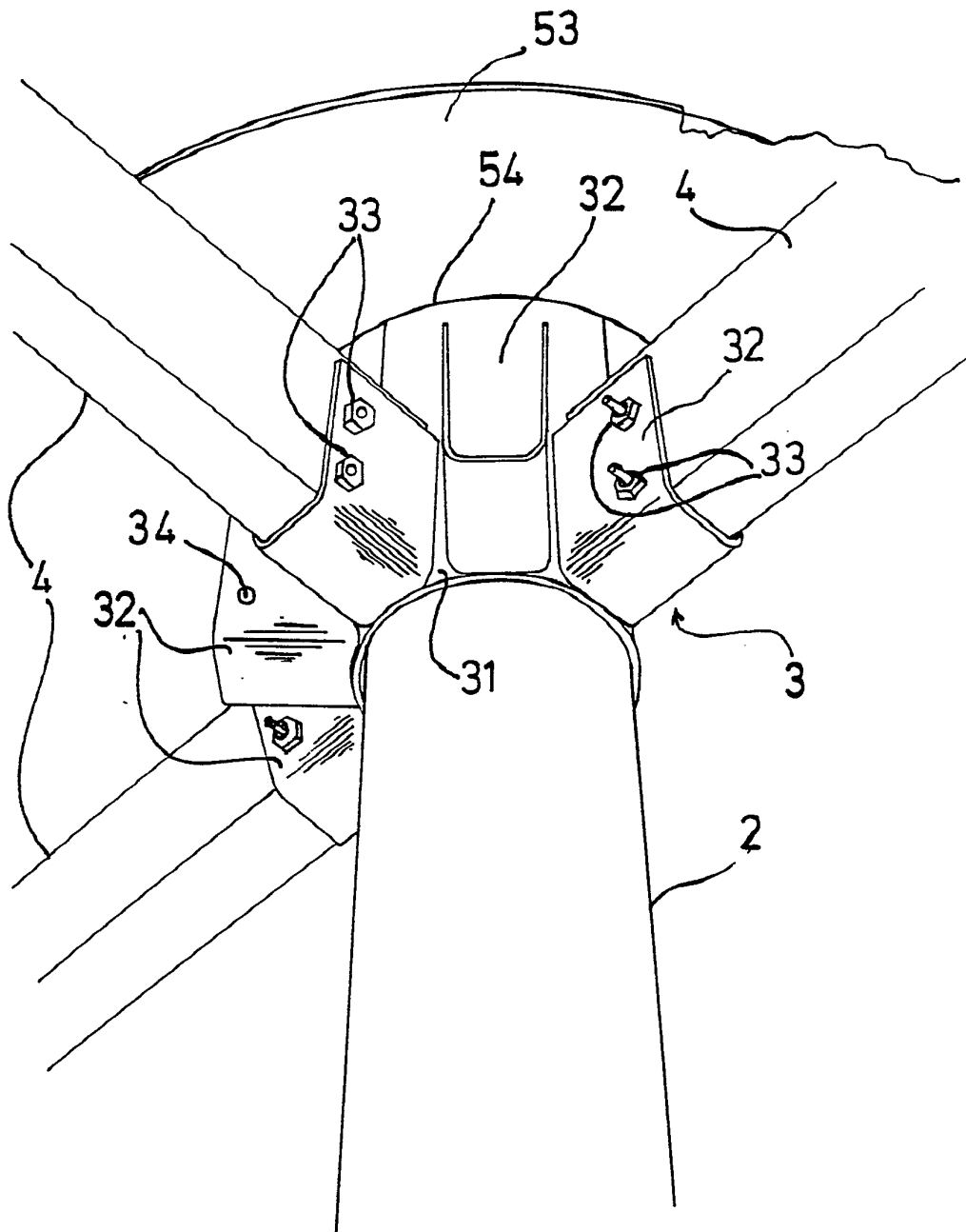


FIG. 1

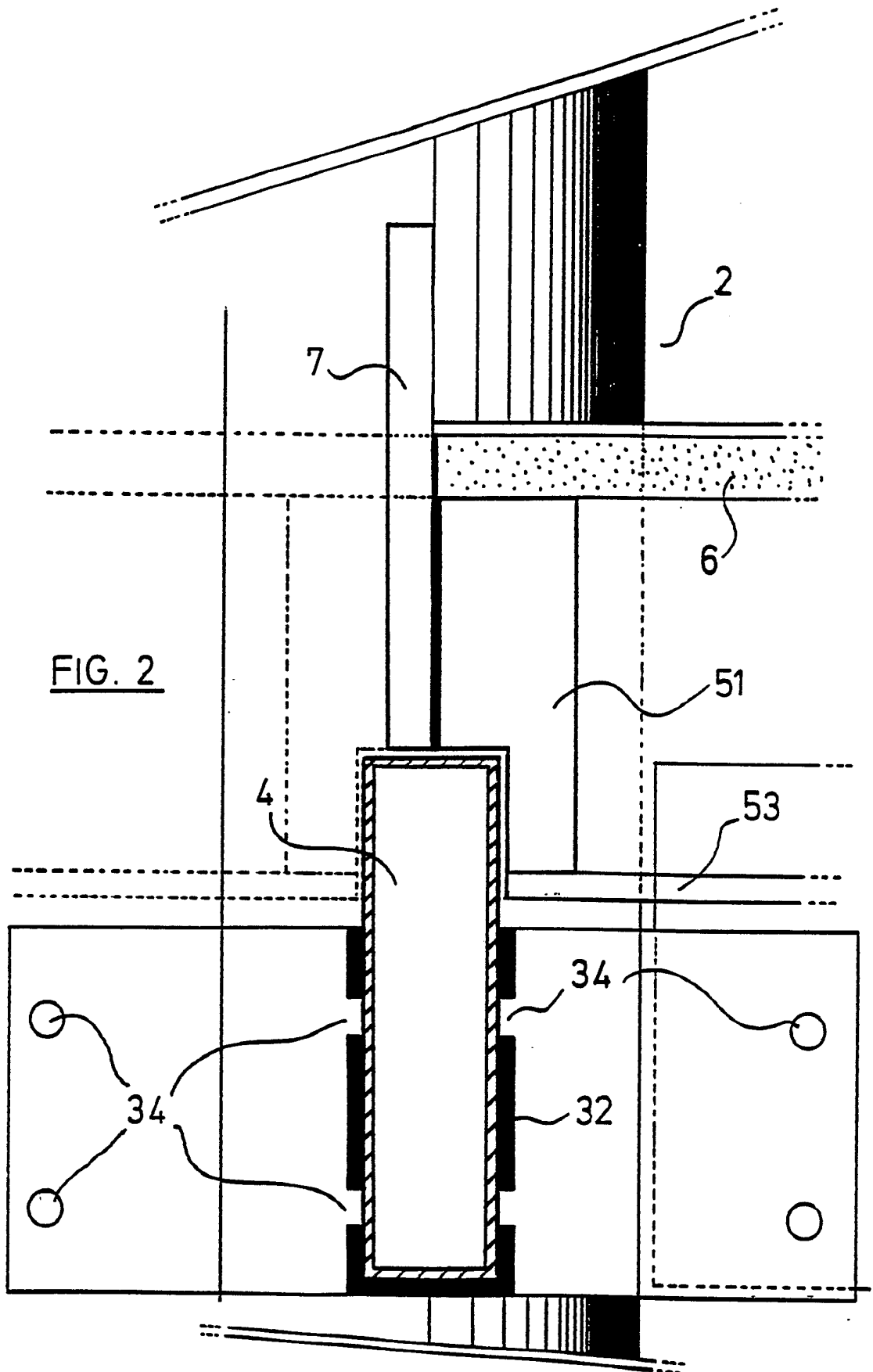


FIG. 2

2

7

6

51

53

4

34

32

34

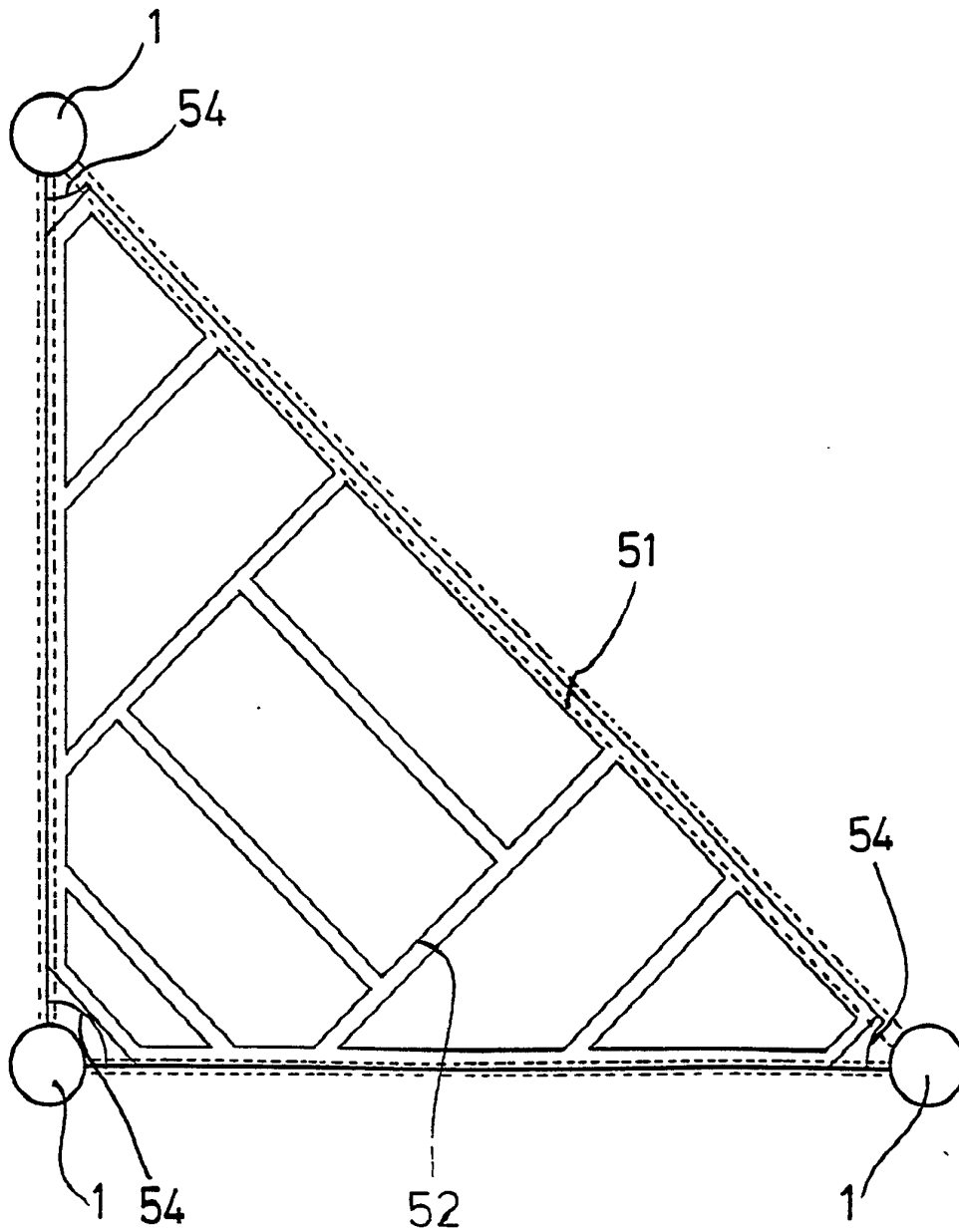


FIG. 3